

## ASPECT

Association pour la Sauvegarde  
et la Promotion de l'Environnement  
Du Conquet  
1 rue Aristide Briand  
29217 Le Conquet

### Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 septembre 2018

L'association A.S.P.E.C.T s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire le dimanche 16/09/18 à 9h30 à la salle Beauséjour au Conquet.

Etaient présents ou représentés 28 adhérents sur 31 à jour de leur cotisation ; le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport et compte rendu financier, quitus au trésorier et vote
- Rapport d'activités par la Présidente et vote
- Présentation par M. Le Hir, vice-président de l'APPC, du projet d'aménagement du Port du Conquet
- Perspectives d'activités
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Questions diverses

#### **1 - Rapport et compte-rendu financier**

La trésorière Jacqueline Ruel expose les comptes, dépenses et recettes de l'année 2017, dont le solde est négatif.

Il y a une baisse des cotisations mais il y a moins de dépenses (moins de courrier), la plus grosse dépense concerne l'achat d'arbres lors des TAP.

Voir tableau ci-dessous :

#### **EXERCICE 2017**

DEPENSES		RECETTES	
Pot. AG	21,29	Cotisations	445,00
Assurance	177,04	Interets s/Livret	36,83
SITE Aspect	60,00	Subv Mairie TAP	100,00
Cot. à SPPEF	65,00		
Cot. À Bretagne Vivante	60,00		
Poste/timbres	17,52		
TAP	474,25		
Noel Agents Municipaux	20,00		
TOTAUX	895,10		581,83
		Perte/Exercice	313,27
Balance	895,10		895,10

AVOIRS		Soldes FINANCIERS	
Avoirs de 2016	5649,70	CAISSE	88,25
Pertes 2017	-313,27	BANQUE	404,15
		LIVRET BLEU	4844,03
TOTAL	5336,43		5336,43

Le rapport est approuvé à l'unanimité, quitus est donné à la trésorière.

Le montant de la cotisation reste inchangé pour 2018

15 euros pour 1 personne

20 euros pour un couple

## 2 - Rapport d'activités

A) **AVAP** : exposé de Jean Chabrol

Désormais, l'AVAP devient « Site Patrimonial Remarquable ».

Ce projet a demandé 6 ans de procédure avec des réunions, des commissions, une enquête publique, une décision du Conseil Municipal puis une décision de la CCPI qui a finalement approuvé l'AVAPet modifié le PLU pour le rendre compatible.

En juillet 2018, la publication officielle rend cette réglementation applicable.

Nous sommes très satisfaits de cet aboutissement.

Jean Chabrol précise que les documents sont sur le site de A.S.P.E.C.T, alors qu'il n'y a rien sur le site de la Mairie à ce jour.

Ce n'est pas le territoire communal tout entier qui est concernée mais certaines zones qui vont bénéficier de cette réglementation (toitures, clôtures, points de vue...)

Christian Garnier souligne l'important investissement de Jean Chabrol dans ce dossier.

Il est évident que le périmètre défini va apporter des obligations mais cela remplace les contraintes liées aux monuments classés historiques (les 500m autour de l'église par exemple).

En outre l'AVAP apporte des protections complémentaires sur certaines limites des sites classés.

Il nous faudra être vigilant sur son application : la commission AVAP existe toujours avec notre participation (J.P Clochon, J. Chabrol nous représentant)

Sitôt la mise en compatibilité rendue publique, la municipalité vient de lancer une 3<sup>ème</sup> modification avec prévision d'agrandissement du cimetière, extension des zones constructibles à l'ouest de Beauséjour et des terrains impasse Kennedy annexés au gymnase, lancement de l'étude pour densifier les zones constructibles. D'où une nouvelle enquête publique en perspective.

### B) **Compte-rendu de rendez-vous à la CCPI**

Rencontre avec M.Derouard, chef de service en charge de l'urbanisme, et M.Monnier, maire de St Renan concernant :

1- le futur PLUI-Habitat du Pays d'Iroise

Le processus durera 4 ans après une phase de diagnostic de 1an.

Un comité de pilotage comprendra des élus avec un référent par commune en accord avec le comité technique et le bureau d'études.

Par la suite les habitants seraient consultés. Il y aura un comité de suivi communautaire.

2-le plan paysager

Il y a 3 thématiques concernant ASPECT :

- Les abers
- Le paysage urbain
- Les façades littorales emblématiques

3-instruction des permis de construire

Elle est à la charge de la CCPI : les pétitionnaires sont encouragés à contacter l'architecte conseil, gratuitement.

4-PLUI-H

Le PLUIH et le Plan Paysager doivent être compatibles avec le SCOT.

Voir le SCOT du pays de Brest sur internet.

Dans les composantes importantes, la partie environnement est très développée. Le SCOT prévoit réduire de 20% la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières. Cet objectif nous paraît, comme d'autres associations, trop peu ambitieux.

Au Conquet, il est prévu 18 nouveaux logements par an sur 6 ans ; la mairie va lancer une étude de densification sur le Conquet. 19 maisons sont déjà planifiées vers Croas ar Veyer.

Dans le SCOT, il y a prise en compte de la Loi Littoral.

### **C) Nos interventions.**

Nous sommes intervenus auprès de la municipalité sur 2 points

- au sujet d'un permis de construire au 19 rue Ste barbe : on ne peut que regretter que la précédente maison ait été détruite, faisant place à une nouvelle construction, imposante, en bordure de rue, bouchant la perspective vers la mer, en désaccord avec l'objectif du Site Patrimonial Remarquable.

- concernant les abords de la salle des renards le long de la route touristique, nous avons recommandé des talus/haies pour clôturer (comme la municipalité le préconise) et on y a installé des « ganivelles »

Concernant l'aménagement du port : les porteurs du projet affirmaient avoir l'accord du conservatoire du littoral, or après contact avec Mme Isabelle Gay, chargée de mission, celle-ci a répondu qu'il n'en était rien et que le Conservatoire n'avait pas été saisi formellement de ce projet.

### **3 – Dossier d'aménagement du Port**

Le dossier est présenté par M Le Hir vice président de l'APPC, accompagné de MM. Pierre Chauchot et M. Jean- Michel Kerebel élu municipal, ainsi que M. Alain Breterc'h, président de l'Association des Plaisanciers :

*Le projet a été lancé par les patrons pêcheurs en 2013 pour que la pêche perdure*

*Le Conquet port de pêche est indispensable à l'activité de la région, or il n'y a pas eu d'investissements depuis 25 ans.*

*On peut noter 3 zones dans la ria, à l'ouest de la digue St Christophe*

- Zone Natura 2000
- Zone port intérêt patrimonial
- Zone d'activité économique

*Lors du coup de vent de 2014, il y a eu 32 bateaux coulés ou abîmés*

#### Les atouts

*Pêche durable au filet et aux casiers, pas de chalutiers*

*Patrons pêcheurs jeunes avec des bateaux récents*

200000 voyageurs à l'année : seul port pour accueillir des gros bateaux  
L'activité économique génère 150 euros par bateau, par unité de voilier en escale

#### Les problèmes

Débarquement dangereux  
Accès dangereux  
Dommages encourus  
Agitation au mouillage  
Pas de possibilité d'escales  
Pas de stationnement pour les passagers

#### Les solutions

Protéger le port à flot par la construction d'une digue en enrochement de gros rochers sur Kermorvan : l'agitation serait limitée à 0.80 m dans le port

#### Aménagement de la zone de pêche

Projet de 2017 établi entre la Pen-ar-bed, les plaisanciers et les patrons pêcheurs  
Il est urgent de l'aménager car les jeunes n'acceptent plus les mauvaises conditions que les anciens acceptaient et il est difficile de trouver de nouvelles embarcations : le métier est en perte de recrutement.

#### Zone plaisance

Approfondir la zone de 1.5 à 2 m (il s'agit de sable et de graviers)  
Il pourrait y avoir 50 places visiteurs  
Un ponton visiteur avec station- service

#### Zone passagers

La Pen-ar-bed n'est pas satisfaite de la gare maritime et souhaiterait l'installer le long du quai près de l'embarquement afin de mieux contrôler les passagers

#### Estimation des coûts

Digue en enrochement : 7.5 millions d'euros  
Zone passagers : 1.2 millions d'euros

Le total comprenant le parking aérien, la gare maritime, la capitainerie, le ponton visiteur s'élèverait à 14 millions d'euro.

Le conservatoire du littoral n'y voit pas d'objection, Nicolas Hulot lors de sa récente visite a donné son aval, l'ABF est d'accord pour l'enrochement sur la presqu'île.

Il n'y aura pas de route sur la presqu'île Kermorvan.

M. Le Hir précise qu'il y a d'autres solutions : 4 scénarios vont être étudiés.

Il insiste sur le fait que l'avenir du Conquet passera par là et pour que le Conquet vive, il faut des gens qui y travaillent.

Anaig Larssonneur, précise que 1 emploi en mer génère 5 emplois à terre.

Une discussion s'engage avec quelques questions :

Quid du déplacement du sable sur la ria : il ne faudrait pas que la ria devienne une vasière comme l'étang de Kerjan

Le projet d'une gare maritime au ras du quai n'est pas heureux sur le plan esthétique : pourquoi ne pas améliorer celle existante qui se trouve en retrait contre la falaise ?

Il est répondu que dans un premier temps, la priorité est à l'aménagement du port.

La dimension paysagère de la presqu'île de Kermorvan est totalement occultée. Si on tenait compte de cet aspect, alors il faudrait privilégier une autre solution pour protéger le port : prolonger la digue Sainte-barbe. C'est d'ailleurs l'une des quatre solutions envisagées par la Commission Portuaire de la Région.

Nous avons rappelé que, si à ce stade, le Conservatoire du Littoral « n'y voit pas d'objection » selon les porteurs du projet, il n'a pas été saisi officiellement du projet et n'a donc donné aucun accord. (voir le point C3 ci-dessus).

La présidente remercie M. Le Hir et les membres de l'APPC pour leur présentation.

La présidente remercie M. Le Hir et les membres de l'APPC pour leur présentation.

#### **4 - Renouvellement du Conseil d'Administration**

Il est procédé au renouvellement du C.A.

Le Conseil d'Administration est renouvelé chaque année par tiers.

J. Chabrol, J.Clochon, Ch. Garnier et M.Gendrot sont sortants. Ils se représentent..

Il y a 4 démissions : Jacqueline Ruel, Marie-Françoise Malo, Alain Brenterc'h et Yves Colleau.

Du fait de l'absence de nouvelles candidatures, le Conseil d'Administration compte désormais 5 membres, avec MC Burdin, et se réunira prochainement afin d'élire son Bureau.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

#### **5 - Perspectives**

Elles sont nombreuses :

- Suivi du règlement du Site Patrimonial Remarquable
- Elaboration du Plan Paysager de la CCPI
- Suivi des permis de construire
- 3<sup>ème</sup> modification du PLU
- élaboration du PLUI-H
- Dossier du port

On peut constater que l'Association ne se régénère pas et a du mal à prospérer, les adhérents diminuent et le Conseil d'Administration est réduit à minima, 5 membres dont 3 assureront la Présidence, la Trésorerie et le Secrétariat.

Dans ce contexte, la question est posée de notre devenir et de nos capacités d'action : nous proposons la solution de ne pas dissoudre mais de ne plus être proactifs, de nous mettre en « veille ».

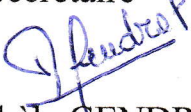
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance, et après avoir remercié les adhérents pour leur concours, invite les participants au pot de l'amitié.

La Présidente

  
Josiane CLOCHON

La Secrétaire

  
Michèle GENDROT